



Quels sont mes droits, que puis-je faire ?

Par **Perla**, le **01/08/2008** à **15:06**

Bonjour,

J'ai 53 ans, et me suis mariée en déc 2007, mon mari administrateurs de biens, moi cadre. Lorsque je me suis mariée mon mari savait que je n'aurai pas de retraite, ni aucune autre ressource pour ma vieillesse. Je lui ai dit qu'à l'âge de 55 ans j'allais toucher la pension de mon premier mari dcd à l'âge de la retraite. Il m'a répondu que cela n'était pas important, qu'il me donnerai mes 1000 €.

Il a des moeurs spéciaux, il me trompe, je viens de découvrir qu'il est inscrit sur un site de rencontres, j'ai imprimé sa page sur le site...

Notre situation est invivable, car il est très angoissé et angoissante, hypernerveux, négatif. Abandonné par sa mère lorsqu'il était enfant, il est devenu misogyne, menteur. Nous habitons un studio, que je loue depuis 4 ans, il ne s'investit pas, ne fait rien. Il est très froid et calculateur dans sa tête.

J'ai peur de lui, qu'il me dépouille du peut que j'ai eu du mal à bâtir avec mon travail...

Je ne sais pas ce que je dois faire, que me conseillez-vous ?